

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 12

Rubrik: Commission syndicale suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans chaque endroit, non seulement on obtiendrait plus d'ordre dans le choix des sujets et des conférenciers, mais les moyens financiers destinés à ce but en seraient accrus par la collaboration de deux ou trois groupements; ils permettraient l'organisation d'un travail plus fructueux.

En Suisse allemande, où existent des Unions ouvrières cantonales, il est tout indiqué que c'est à elles à concentrer le travail d'éducation, mais, dans nos cantons romands, cela n'est pas encore le cas; nous insistons auprès des Unions ouvrières pour qu'elles prennent cette initiative.

Jusqu'ici, Genève est la seule ville, où se soit maintenu l'Université ouvrière; sa situation de centre intellectuel lui est avantageuse. D'excellentes conférences y sont données par des professeurs de l'Université qui font l'impossible pour mettre leur science à la portée de leurs auditeurs ouvriers. Mais c'est l'école pour militants ouvriers que nous rêvons. Nous y arriverons; espérons que ce sera pour l'année prochaine.

Pour cette année, l'Union syndicale met à la disposition des Unions ouvrières romandes une série de conférences, dont voici l'énumération; elles devront se donner dans l'ordre indiqué:

1. Charles Naine: Le rôle de la division du travail dans la transformation économique de la société.
2. Ch. Schürch: Aperçu historique du mouvement ouvrier, les utopistes.
3. Paul Graber: Politique et syndicat.
4. G. Heymann: Le but du syndicat et son rôle économique.
5. Achille Gros-pierre: La tactique syndicale.
6. Emile Ryser: Les lois de protection ouvrière et leur application.

Dans un prochain numéro, nous dirons ce que nous entendons par cours de militants et comment ils seraient réalisables. *Ch. Schürch.*

Victor Adler

A l'heure critique, où la classe ouvrière autrichienne se ressaisit après quatre ans de guerre terrible, elle perd son meilleur défenseur: le camarade Victor Adler, qui fut depuis les débuts du mouvement ouvrier en Autriche son chef incontesté.

Et comment le fut-il! Ce qui caractérise individuellement beaucoup de nos militants: L'enthousiasme, la clarté, les connaissances méthodiques, la sainte croyance en notre idéal, la sûreté du coup d'œil sur le but à atteindre, l'intérêt porté aux revendications de chaque jour, Adler fut tout cela à la fois.

La douleur est d'autant plus grande en ce moment, où un monde nouveau est en création, combien un architecte, de sa trempe aurait pu être utile!

La perte si douloureuse pour nos camarades autrichiens sera vivement ressentie par toute l'Internationale ouvrière dont Victor Adler suivait avec intérêt et compétence tous ses congrès. Il emporte dans la tombe la reconnaissance de milliers et de milliers d'ouvriers auxquels il donna sans compter le meilleur de lui-même. Les efforts de toute sa vie ne restèrent pas sans résultats; lui-même put collaborer à la première république autrichienne qu'il rêvait depuis si longtemps. Et si aujourd'hui des centaines de mille prolétaires pleurent leur chef, son esprit demeurera cependant avec eux. Il fut le champion qui leur ouvrit la voie vers la liberté, l'esprit du disparu les conduira à la victoire finale de la justice sur l'injustice.



Commission syndicale suisse

Une importante séance de la Commission syndicale a eu lieu vendredi 29 novembre à Olten, sous la présidence du camarade Oscar Schneeberger de Berne.

La demande de subvention pour la création d'un poste de deuxième secrétaire au Tessin a donné jusqu'ici le résultat suivant:

Les ouvriers du bâtiment ont souscrit 200 fr., les relieurs 50 fr., les ouvriers des communes et états 100 fr., la Fédération des arts graphiques 70 fr., les ouvriers sur cuir 50 fr., les plâtriers-peintres 150 fr., les métallurgistes et horlogers 1000 fr., les typographes 300 fr.

D'autres souscriptions de fédérations sont encore nécessaires pour réaliser ce projet; toutes n'ont pas encore répondu.

Pour le secrétariat cantonal glaronnais, les subventions suivantes ont été consenties pour 1919: Fédérations: bâtiment 50 fr., papier et arts graphiques 100 fr., plâtriers-peintres 50 fr., métallurgistes et horlogers 300 fr., ouvriers du textile 500 fr.

L'Union syndicale du Luxembourg nous annonce sa création et son désir de nouer des relations internationales avec notre union suisse. La commission prend acte de cette communication et charge le secrétariat de lui répondre favorablement.

Invitation pour la Russie. Par le camarade Huggler, secrétaire de la Fédération des agents des trains, le comité fédéral a reçu communication d'une invitation pour la Russie, afin d'y étudier les conditions actuelles de ce pays. D'après le camarade Schatz, représentant des fédérations syndicales russes, la délégation aurait dû être formée de cinq à six représentants des fédérations suisses, avec le camarade Huggler comme chef de la délégation. Le comité fédéral décida de ne pas accepter cette invitation et de laisser aux fédérations la liberté d'envoyer quelqu'un ou pas et par contre, de proposer à la prochaine conférence internationale l'envoi d'une délégation en Russie. Cette proposition fut ratifiée par la commission syndicale.

Conférence internationale de la paix. Le président de la centrale syndicale hollandaise, camarade Oudegest, nous invitait télégraphiquement à une conférence internationale qui devait se tenir en même temps et au même endroit que le futur congrès de la paix. Dans une lettre, cette invitation nous était confirmée avec la proposition d'ordre du jour suivant: Nouveaux statuts; transfert du secrétariat international; conférence de la paix; nomination d'une commission de représentants syndicaux pour les négociations de la paix.

Le comité fédéral se déclara d'accord avec cette conférence, à la condition que les centrales des deux groupes de nations belligérantes soient représentées, ainsi que les centrales des pays nouvellement constitués. La commission syndicale nomma comme délégués à cette conférence internationale les camarades Dürr et Schürch, secrétaires de l'Union syndicale; le camarade Ryser, membre du comité fédéral; Ilg et Gros-pierre de la Fédération des métallurgistes; Marti de la Fédération du textile. La délégation proposera d'ajouter au programme de la paix la journée de huit heures.

Une proposition des ouvriers sur bois, de ne pas se faire représenter à cette conférence, fut repoussée par toutes les voix contre quatre.

La discussion sur *la grève générale fut des plus vives*. Elle dura quatre heures et se termina par un renvoi de deux propositions au comité fédéral pour étude et rapport. Les délégués zurichois se plaignirent amèrement du comité d'action, parce qu'il crut devoir arrêter la grève. La fin, selon eux, était prématurée. Le comité d'action trouva de chauds défenseurs. Il fut félicité d'avoir su donner l'ordre de la reprise du travail au bon moment en évitant ainsi une guerre civile, où la classe ouvrière aurait certainement été vaincue dans une mer de sang.

Une proposition de renvoyer le congrès ouvrier du 21 décembre à la mi-janvier, présentée par le comité fédéral, afin d'avoir le temps nécessaire pour s'y préparer sérieusement, fut repoussée par 17 voix contre 14.

Une résolution fut adoptée sur la proposition des délégués cheminots, laquelle, se basant sur celle votée à l'assemblée du 24 novembre 1918, par tous les représentants des cheminots, décide de négliger aucun moyen si un seul employé devait être puni pour avoir fait son devoir envers l'organisation.



Le programme des revendications ouvrières de la C. G. T. française

La Confédération générale du travail, imitant l'exemple donné par le Parti socialiste français, a considéré qu'il était nécessaire de reprendre contact avec les masses ouvrières, et de soumettre à leur examen un programme d'action et de revendication immédiate.

Six mille travailleurs, hommes, femmes, jeunes gens remplissaient dimanche matin le 24 novembre, à 9 heures, le vaste vaisseau du Cirque d'hiver à Paris. Le secrétaire général de la C. G. T., le camarade Jouhaux, donna le sens du meeting: appeler la classe ouvrière à formuler clairement ses aspirations.

En ce qui concerne la guerre, il fait applaudir cette opinion que les conditions de l'armistice, loyalement appliquées sans exagérations inhumaines et dangereuses, n'affament pas les peuples des empires centraux, qui font actuellement leur révolution. Il condamne toute intervention armée des Alliés en Russie et en Allemagne, intervention qui ne pourrait que compromettre l'instauration de régimes démocratiques et socialistes dans ces pays.

Puis, d'une voix forte qui porte dans toute la salle, Jouhaux donne connaissance du programme des revendications ouvrières que le manque de place nous oblige bien à regret de résumer:

Les conditions de la paix justes. La C. G. T., au nom de la classe ouvrière organisée, renouvelle son attachement aux quatorze propositions du président Wilson, estimant que la paix des peuples doit avoir pour bases les principes suivants:

1° Constitution de la Société des nations pour une libre coopération de tous les peuples.

2° Pas de guerre économique qui entraînerait inévitablement des représailles. Pas de protectionnisme économique qui aboutirait fatalement à la spoliation de la classe ouvrière.

3° Faciliter la vie économique de chaque pays. Pour cela, création d'un office international de transport et de la répartition des matières premières, internationalisation du domaine colonial en vue de la meilleure utilisation des ressources du sol et du sous-sol pour le bien-être général de l'humanité et pour le relèvement moral et matériel des indigènes.

4° Pas de représailles basées sur des intentions de vengeance, mais seulement la réparation des dommages causés. Pas d'annexion territoriale et reconnaissance du droit des peuples à se déterminer eux-mêmes.

5° La Société des nations apportant au monde une constitution juridique, doit commencer le désarmement général et le mener à bonne fin. Ainsi seulement le militarisme, tous les militarismes auront été vaincus. Seule la démocratie internationale triomphera.

La participation ouvrière à la conférence de la paix. La C. G. T., pour toutes les raisons qui précèdent et pour défendre les clauses ouvrières à insérer dans le traité de paix, revendique sa place officielle autour de la table des pourparlers de paix et affirme que les délibérations du congrès de la paix doivent être publiques. Elle déclare aussi nécessaire un congrès ouvrier international.

Plus d'entrave à la liberté. Saluant les révolutions russe, austro-hongroise, allemande, la C. G. T. réclame que la démocratie française ne leur soit pas inférieure en réalisations sociales; elle demande, par conséquent, que soient rétablies toutes les libertés constitutionnelles: droit de réunion, droit de parole; que soit supprimée la censure; une amnistie pleine et entière pour tous soit votée et que les étrangers soient libérés des camps de concentration.

Le droit ouvrier. Considérant que le travail ne doit plus être une marchandise que le capital accepte ou refuse à son gré, que la servitude industrielle doit disparaître, la C. G. T. réclame la reconnaissance du droit syndical pour tous les travailleurs, pour tous les employés des départements, des villes et des communes, pour tous les fonctionnaires de l'Etat.

Le droit d'intervention des syndicats doit être reconnu dans toutes les questions du travail. L'utilisation de bordereaux de salaire doit être généralisée dans toutes les industries, sous la forme de contrats collectifs et sous le contrôle des organisations syndicales.

La journée de huit heures. Estimant que le développement du progrès industriel doit résulter du perfectionnement de l'outillage et des modifications des méthodes de production, la C. G. T. demande que la journée de travail dans le commerce, l'industrie et l'agriculture ne dépasse pas *huit heures par jour*; que le travail de nuit dans les boulangeries, ainsi que celui dans les industries à feu continu et insalubres, soit interdit aux femmes et adolescents de moins de 18 ans; que la prolongation de la scolarité soit fixée à 14 ans.

Le contrôle ouvrier. En application de ces principes, la C. G. T. réclame, tant pour la démobilisation que pour le réajustement rapide des productions de guerre aux productions de paix, l'institution d'un Conseil économique national, aidé par des conseils économiques régionaux, dans lesquels les organisations syndicales auront leurs représentants directs, mandatés par elles et qui, en accord avec la classe ouvrière, détermineront les règles générales de la démobilisation et les conditions de la reprise économique.

Que les fonds de chômage soient reconstitués, que leur répartition soit assurée sous le contrôle des organisations ouvrières.

Le programme demande la *reconstruction des régions détruites* par des organismes collectifs nouveaux,